BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 68

## 15 – CANTAL

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AURILLAC

## Ventes et cessions

530 116 789 RCS Aurillac.
**CHADASAYGAS.**
*Forme :* Société en Commandite par Actions.
*Capital variable :* 1000000.00 EUR.
*Adresse :* 15100 Saint-Flour.
*Oppositions :* Art L 236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Riom du 1er décembre 2018, les sociétés CHADASAYGAS et CHADA-INVEST ont établi le projet de leur fusion par absorption de la SOCIETE CHADASAYGAS par la SOCIETE CHADA-INVEST, suivant les dispositions de l'article L 236-1 et suivants et R-236-1 et suivants du code de commerce, L'évaluation des biens transmis s'établit ainsi : ACTIF ……5.113.860,00 € PASSIF…… 462. 980,00 € soit un actif net de ……4.650.880,00 € La prime de fusion s'élève 53.650 €. Le rapport d'échange serait de 17 actions de la société CHADA-INVEST pour 1 action de la société CHADASAYGAS, entrainant la création de 456.025 actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux associés de la société absorbée autre que la société absorbante. A l'effet de réaliser la fusion, la société absorbante procèdera à une augmentation de capital de 4.560 250,00 € par la création de 456.025 actions nouvelles. Toutes les opérations effectuées par la SOCIETE CHADASAYGAS depuis le 1er MARS 2018 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la SOCIETE CHADA-INVEST. Ledit projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'approbation de l'opération par l'assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires de la Société CHADASAYGAS et l'approbation de l'opération et de l'augmentation de capital en résultant par l'assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires de la société CHADA-INVEST. La Société CHADASAYGAS sera dissoute sans liquidation par la transmission universelle de son patrimoine à la Société CHADA-INVEST au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND le 18 décembre 2018 pour la Société CHADA-INVEST et au greffe du Tribunal de commerce d'AURILLAC le 18 décembre 2018 pour la Société CHADASAYGAS..